



Réf : EJ-CS – 633 – U/CG/M/D

LE PRESIDENT NATIONAL

MONSIEUR Christian ECKERT
Secrétaire d'Etat chargé du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Montreuil, le 30 juillet 2015

Objet : Budget 2016

Monsieur le Ministre,

La Confédération Nationale du Logement, que je préside, est la première association nationale de défense des habitants. Depuis 1916, elle se bat aux côtés des familles pour faire respecter leurs intérêts et faire reconnaître leurs droits.

Vous ne l'ignorez pas, la question du logement est depuis plusieurs années, une des principales préoccupations des Français, dans leur quotidien comme pour leur avenir. Résoudre la crise du logement que nous connaissons ne peut plus attendre : il y a urgence !

Depuis de nombreuses années, notre organisation dénonce les mesures prises à l'encontre de la construction sociale – de la Loi Boutin à la baisse constante des aides à la pierre. L'élection de François Hollande et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche nous ont laissé espérer des jours meilleurs. En vain, votre gouvernement accentue cette tendance.

Aussi, je tiens par le présent courrier à vous faire part de notre réflexion et de nos interrogations.

Malgré la crise économique et la crise du logement, l'Etat ne cesse de se désengager d'une politique du logement social ambitieuse. Aussi, notre organisation constate amèrement que les gouvernements successifs s'offusquent de la crise du logement tout en développant des politiques fiscales spéculatives en faveur du logement privé, coûteuses pour les finances publiques.

Les financements alloués au logement social, et notamment à la construction d'un parc social conséquent nécessaire, sont en constante diminution. Toutefois, dans le cadre de l'Agenda HLM 2015-2018, l'Etat s'est engagé à mobiliser tous les moyens nécessaires pour « *maintenir des aides à la pierre à un niveau adapté aux besoins de la production* ». Alors que le coût de construction des logements locatifs sociaux a connu une forte progression (coût du foncier, etc.) et que le gouvernement développe des solutions alternatives mobilisant le parc privé (Solibail, etc.), la CNL souhaite rappeler son profond attachement aux aides à la pierre, qui contribuent aussi à garantir des loyers bas aux locataires du parc social. Aussi, la CNL s'inquiète de la volonté

Confédération Nationale du Logement

Association nationale agréée de consommateurs

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01 48 57 04 64 - Fax. 01 48 57 28 16 - E-mail. cnl@lacnl.com – www.lacnl.com

de votre ministère d' « *optimiser les dépenses d'aide à la pierre* » et la création d'un fonds national des aides à la pierre sur les ressources issues de la mutualisation et non sur les crédits alloués par l'Etat. Notre organisation souhaite vous interpeller à ce sujet afin de connaître exactement les projets en cours qui semblent en complet décalage avec la promesse du candidat François Hollande de doubler les aides à la pierre.

La menace qui pèse sur les missions originelles du parc social est de plus en plus clair (cf. art. L441 CCH). Nous allons vers une conception résiduelle du logement public avec des mesures privilégiant les ménages très fragiles (super-PLAI, etc.) et la construction de logements intermédiaires. Le manque d'ambition dans la construction d'un parc social conséquent menace directement la mixité sociale.

Par ailleurs, les aides personnelles au logement, sous leurs trois formes, sont aujourd'hui indispensables à de nombreuses familles afin de rendre leurs loyers accessibles. Faiblement revalorisées, voir gelées ces dernières années – les aides au logement ont vu leur efficacité sociale réduite et sont aujourd'hui menacées. Aussi, nous souhaitons que votre ministère arrête de considérer les aides au logement comme une simple variable d'ajustements budgétaires et connaître votre volonté exacte quant à l'avenir de celles-ci.

Dans l'attente d'une réponse à nos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Eddie JACQUEMART

Président national de la CNL

Copie pour information

M. Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes publics

Confédération Nationale du Logement

Association nationale agréée de consommateurs

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01 48 57 04 64 - Fax. 01 48 57 28 16 - E-mail. cnl@lacnl.com – www.lacnl.com